



ICRC



the power of humanity

Laboratoire mondial de la Migration
hébergé par la Croix-Rouge australienne

Confinés et exclus ?

Pourquoi l'accès des migrants aux services de base est essentiel à nos activités d'intervention et de rétablissement face à la pandémie de COVID-19

Un rapport du Laboratoire mondial de la Migration de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge





Crédit: Société philippine de la Croix-Rouge

© 2021 Laboratoire mondial de la Migration de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, hébergé par la Croix-Rouge australienne

Toute partie de cette publication peut être citée, copiée, traduite dans d'autres langues ou adaptée pour répondre aux besoins locaux sans l'autorisation préalable du Laboratoire mondial de la Migration de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à condition que la source soit clairement mentionnée.

Légende de la photo de couverture : Abdul Karim Adamou (animateur et bénévole de la Croix-Rouge du Niger) et Ali, un migrant de 32 ans originaire de Conakry en Guinée, cousent des masques lors d'une activité psychosociale à Niamey en mars 2020. Crédit photo : Noemi Monu, Croix-Rouge danoise.

Citation : Hoagland N., Randrianarisoa A., 2021, *Confinés et exclus*, Laboratoire mondial de la Migration de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Australie.

Nous contacter

Laboratoire mondial de la Migration de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, hébergé par la Croix-Rouge australienne
23-47 Villiers St North Melbourne VIC 3051

T +61 3 9345 1800

C Globalmigrationlab@redcross.org.au

I www.redcross.org.au/globalmigrationlab

Sommaire

Résumé analytique	5
Introduction	7
Contexte mondial : Migration et COVID-19	9
Principales lois et politiques liées à la COVID-19	10
Coup de projecteur mondial sur les vaccins	10
Mesures politiques spécifiques au pays	12
Obstacles à l'accès aux services de base pendant la pandémie	15
Exclusion basée sur le statut juridique	15
Informations inaccessibles	16
Obstacles financiers	17
Services insuffisants ou indisponibles	18
Application incohérente des lois et politiques pertinentes	19
Peur, préoccupations de santé et de sécurité	20
Manque de documentation pertinente	21
Exclusion numérique	21
Impacts sur la santé, la sécurité et le bien-être des migrants	24
Problèmes mondiaux de protection liés à la COVID-19	25
La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en action durant la pandémie de COVID-19	32
Recommandations	34
Conclusion	34
Annexe 1 — Méthodologie et données démographiques	35
Annexe 2 — Politiques clés liées à la COVID-19 et statistiques sur les migrations dans les pays de recherche	40
<hr/>	
Tableaux et figures	
Tableau 1 : Aperçu des échantillons de recherche COVID-19 des Sociétés nationales	8
Tableau 2 : Impacts sur la santé physique	25
Tableau 3 : Impacts sur la santé mentale	26
Tableau 4 : Impacts économiques	27
Tableau 5 : Impacts sur l'alimentation et le logement	28
Tableau 6 : Stigmatisation et discrimination	29
Tableau 7 : Impacts sur la mobilité	29
Tableau 8 : Violences sexuelles et basées sur le genre	30
Tableau 9 : Risques d'exploitation par le travail et de trafic	30
Figure 1 : Sévérité des mesures d'intervention des pays	12
Figure 2 : Aperçu de l'action des Sociétés nationales assurant aux migrants l'accès aux services de base	32



Résumé analytique

Ce rapport a été élaboré par le nouveau Laboratoire mondial de la Migration de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CRCR) et se base sur des études menées par huit Sociétés nationales du CRCR (Sociétés nationales) d'Australie, de Colombie, d'Égypte, d'Éthiopie, des Philippines, du Soudan, de Suède et du Royaume-Uni. Il fournit la preuve des répercussions directes et indirectes de la pandémie de COVID-19 et des mesures politiques relatives à l'accès des migrants aux services de base, y compris les vaccins.ⁱ

En tant que réseau humanitaire mondial présent dans 192 pays, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) aborde la migration d'un point de vue purement humanitaire. Le Mouvement, a volontairement opté pour une définition large du terme « migrants », qui englobe toute personne qui quitte ou fuit son pays d'origine ou lieu de résidence habituel en quête de perspectives plus sûres ou meilleures, généralement à l'étranger, et qui peut avoir besoin de protection ou d'une assistance humanitaire. Les acteurs du CRCR visent à répondre aux besoins humanitaires et à affronter les risques et les vulnérabilités, sans chercher à encourager, décourager ou prévenir la migration. En tant qu'auxiliaires des États dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales s'emploient à répondre aux besoins de protection et d'assistance des migrants tout au long de leur voyage, quel que soit leur statut légal ou migratoire, conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement.

Ce rapport s'appuie sur la recherche existante concernant les impacts de la COVID-19 sur les migrants en fournissant des informations supplémentaires relatives aux obstacles communs à l'accès aux services de base dans une gamme de contextes de migration — y compris pour les migrants sans papiers ou irréguliers, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les migrants autochtones, les migrants en transit, les migrants munis de visas temporaires ou de permis de séjour, les migrants de retour et ceux se trouvant bloqués en raison de la pandémie. Il explore également le degré d'inclusion des migrants au sein des politiques et des plans de vaccination contre la COVID-19 à l'échelle mondiale.

La collecte et l'analyse des données sur le plan national ont eu lieu entre juillet et décembre 2020, avec des recherches documentaires supplémentaires menées jusqu'au début de février 2021. Au total, plus de 3250 migrants ont été sondés ou interrogés et des discussions ont eu lieu avec plus de 150 parties prenantes clés, représentant des dirigeants communautaires, des autorités locales, des représentants

du gouvernement, des organisations humanitaires et de développement locales, nationales et internationales, ainsi que le personnel et les volontaires du CRCR.ⁱⁱ

Les résultats confirment le fait que les migrants continuent de subir des conséquences humanitaires importantes en raison de l'exacerbation des obstacles existants aux services de base et de l'évolution de nouveaux défis durant la pandémie de COVID-19. Bien que tous les résultats ne s'appliquent pas uniformément dans les pays examinés, et probablement pas à tous les pays hors du cadre de ce projet de recherche, les principaux obstacles identifiés pendant la pandémie comprennent : l'exclusion basée sur le statut juridique ; les informations inaccessibles — tant au niveau de la langue que des canaux de diffusion ; les services insuffisants ou indisponibles ; les obstacles financiers ; l'application incohérente des lois et politiques pertinentes ; la peur, les préoccupations de santé et de sécurité ; le manque de documentation pertinente ; et l'exclusion numérique.

Les mesures politiques liées à la COVID-19, y compris les confinements et les restrictions de mouvement, bien que visant à améliorer les résultats de santé publique, ont contribué à l'incapacité des migrants à répondre à leurs besoins fondamentaux et à vivre dans la sécurité et la dignité. Les impacts les plus importants identifiés dans le rapport comprennent : les risques pour la santé physique, l'aggravation des conditions de santé mentale, les effets économiques graves — notamment un niveau écrasant de perte d'emploi ou de moyens d'existence, l'insécurité alimentaire, ainsi que les difficultés d'accès à un logement convenable afin de demeurer en sécurité et en bonne santé. Bien que les mesures politiques liées à la pandémie aient également affecté des communautés plus larges, les preuves confirment que les migrants ont subi des impacts disproportionnés en raison des vulnérabilités associées aux obstacles au soutien et aux circonstances de leur voyage. Les migrants sont également exposés au risque de stigmatisation et de discrimination accrues et d'être laissés pour compte dans le déploiement des vaccins contre la COVID-19, générant de ce fait des problèmes de santé individuelle et publique.

Le rapport salue les mesures prises par certains gouvernements visant à atténuer les effets du virus et à faciliter l'accès aux services de base pour les migrants — tels que les assouplissements du respect des visas ou la flexibilité dans le renouvellement des permis de séjour, ainsi que l'inclusion des migrants dans le dépistage et le traitement gratuits contre la COVID-19. Cependant, les interventions d'urgence pour

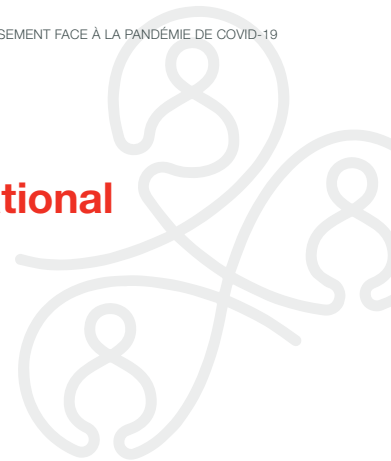
les migrants, notamment les migrants sans papiers et ceux bénéficiant d'un statut temporaire, tendent à manquer de compatibilité avec les mesures de soutien en cas de pandémie mises en place pour les nationaux ou les résidents permanents. Les migrants ont souvent été exclus des politiques de soutien socio-économique, malgré leur rôle clé dans les efforts d'intervention et de rétablissement, étant surreprésentés dans les secteurs d'emploi durement touchés par la pandémie et étant affectés par les mêmes mesures de prévention et de contrôle que les communautés d'accueil. En effet, la COVID-19 a davantage exposé les barrières systémiques et les inégalités sous-jacentes dans l'accès aux services de base pour les migrants et a élargi les lacunes en matière de soutien, avec des préoccupations croissantes concernant l'inclusion de l'ensemble des migrants par les pays, quel que soit leur statut juridique, dans les politiques et les stratégies de déploiement de la vaccination contre la COVID-19.

L'élimination des obstacles aux services de base pour les migrants est dans l'intérêt de tous. S'appuyant sur les preuves présentées, dans le contexte de la pandémie actuelle et en préparation des futures urgences sanitaires, les gouvernements, les donateurs et les acteurs du développement et de l'humanitaire devraient écouter et être guidés par les voix, l'expertise et l'expérience des migrants.

Il est de la responsabilité première des États de respecter, de protéger et de réaliser les droits humains des migrants, y compris leurs droits économiques et sociaux. Le rapport recommande que les États collaborent avec d'autres parties prenantes dans le but de :

1. Veiller à l'inclusion de l'ensemble des migrants, quel que soit leur statut juridique, dans les interventions locales et nationales face à la COVID-19 qui garantissent l'accès aux services de base, y compris les soins de santé, le logement, l'alimentation, l'eau, les services d'assainissement et d'hygiène, le soutien psychosocial, l'éducation, le soutien d'urgence et les services de protection.
2. S'assurer que tous les migrants, quel que soit leur statut juridique, bénéficient d'un accès efficace à des informations opportunes, précises et fiables relatives à la COVID-19 (et toute future pandémie) dans une langue qu'ils comprennent et par le biais des canaux de diffusion accessibles. Ces informations devraient inclure des mesures de prévention ainsi que les modalités d'accès au dépistage, aux traitements, aux vaccins, ainsi qu'à d'autres soutiens pertinents.
3. Garantir l'inclusion de tous les migrants, quel que soit leur statut juridique, dans les politiques de dépistage, de traitement et de vaccination contre la COVID-19 et dans les stratégies de déploiement, ainsi que leur accès égal aux tests, aux traitements et aux vaccins.
4. Veiller à ce que tous les migrants, quel que soit leur statut juridique, ayant perdu leurs moyens d'existence et n'étant pas en mesure de répondre à leurs besoins fondamentaux soient inclus dans le soutien socio-économique lié à la pandémie (aujourd'hui et à l'avenir).
5. Continuer d'adapter les lois et politiques existantes de manière à garantir un accès inclusif aux services de base et compléter tout changement de politique par des directives opérationnelles et une formation de sensibilisation destinée aux parties prenantes de première ligne afin de garantir la réalisation des droits légaux dans la pratique. Cela comprend l'élimination des obstacles formels empêchant l'accès des migrants aux services, tels que la modification des règles restrictives et/ou les efforts visant à limiter la perte du statut de visa temporaire et à régulariser le statut des personnes sans visa, mais également les obstacles informels, tels que les lacunes en matière d'information, les problèmes linguistiques, ainsi que les frais prohibitifs. En outre, les migrants doivent jouir d'un accès sûr à l'aide humanitaire sans craindre l'arrestation, la détention ou l'expulsion. Dans tous les cas, la considération primordiale doit être le traitement des migrants avec humanité, en tenant compte de leurs vulnérabilités spécifiques et de leurs besoins de protection, et le respect de leurs droits en vertu du droit international.

- i. Aux fins de ce projet de recherche, les services de base comprennent ceux considérés comme essentiels pour le bien-être et la dignité des migrants tels que, mais sans s'y limiter : l'accès aux soins de santé, y compris le dépistage à la COVID-19, au contact tracing, au traitement et au vaccin contre la COVID-19 ; l'accès à des informations appropriées, fiables et adaptées à la culture ; à un logement décent ; à de la nourriture ; aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; au soutien des moyens d'existence et du revenu ; ainsi qu'aux services de protection.
- ii. Le CICR n'a fourni aucune information obtenue dans le cadre de son dialogue bilatéral et confidentiel avec les autorités.



Les Principes Fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.


Neutralité Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

The background features a light gray gradient. Overlaid on this are three stylized, hand-drawn line art figures of people. The figures are composed of simple, thick lines and are arranged in a way that suggests a group or community. One figure is at the top, another is in the middle, and a third is at the bottom. They are all rendered in a light gray color, matching the background gradient.

**Personne n'est
à l'abri tant que
nous ne sommes
pas tous à l'abri**